

Comité Syndical du 22 juin 2009

Procès-verbal synthétique

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 - Francis LEC
2. Daniel BEAUPERE	2 - Denis CADIX
3. Michel CAPON	3 - Paul PILOT
4. Daniel CARPENTIER	4 - Éric DENIS
5. Yannick DESSAINT	5 - Isabelle DEMAISON
6. Sarah THUILLIEZ	6 - Daniel DUBOIS
7. Laurent SOMON	7 - Daniel PROUILLE
8. Daniel LEROY	8 - Guy LACHEREZ
9. Marion LEPRESLE	9 - Didier CARDON
10. Serge OLIVIER	10 - Olivier JARDE
11. Jean-Claude RENAUX	11 - Jean-Claude BUISINE
12. Jean-Pierre TETU	12 - Dominique PROYART
13. Michel WATELAIN	13 - Jean-Claude LECLABART
14. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum est atteint par la présence de 14 membres sur 27. Les membres présents représentent 49 voix.

• **Désignation du secrétaire de séance.** M. RENAUX est désigné secrétaire de séance.

• **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Le compte rendu de la dernière réunion du 25 mai 2009 a été envoyé aux membres le 8 juin 2009 et aucune remarque n'a été reçue. Le compte-rendu est approuvé par les membres présents.

DELIBERATIONS

01 – Boucle de l'Abbevillois – AP-CP

La répartition du budget de cette opération en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Charte ENT et accompagnement scolaire

Le projet de Charte de fonctionnement du service mutualisé ENT et accompagnement à la scolarité est approuvé.

ADOPTÉE par 10 voix pour et 1 voix contre

Contre : Laurent SOMON

Monsieur SOMON regrette que la mise en place de la charte des ENT s'accompagne d'une sollicitation nouvelle vis-à-vis des communautés de communes, qui va engendrer une augmentation très sensible de leur participation aux charges de fonctionnement du syndicat mixte.



Le Président indique qu'il n'est plus possible que Somme Numérique finance les contenus pédagogiques au regard du nombre croissant de comptes utilisateurs. Ainsi deux solutions s'offrent au Syndicat mixte pour pérenniser les ENT :

- Soit le syndicat mixte augmente la cotisation des membres et toutes les collectivités paient, y compris celles qui ne peuvent pas bénéficier de l'ENT pour des raisons techniques
- Soit le syndicat prend en charge tout ce qui peut être mutualisé dans les prestations facultatives et le reste est à la charge des collectivités à savoir le matériel et les contenus pédagogiques pour l'ENT. Ainsi les règles de financement sont clairement établies. Cette solution a donc été retenue par le syndicat mixte.

03 – Statuts – modification n°10

La modification des statuts est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. SOMON constate que la Région ne figure toujours pas dans l'article 7.

M. SOMON fait part de son inquiétude au sujet du financement des projets figurant à l'article 14, car le Conseil Général de la Somme et Amiens métropole n'apparaissent plus. M. SOMON se demande donc si les collectivités devront contribuer davantage au financement des projets.

Le Président explique que la suppression de ce paragraphe n'engendre aucune conséquence financière pour les collectivités. Ce paragraphe n'était valable que pour les projets d'investissement financés avant le 31 décembre 2005. Par ailleurs, il est indiqué dans l'article 14, que les projets d'investissement devront être formellement acceptés par les membres impliqués dans le financement. Aucune collectivité ne sera dans l'obligation de financer un projet.

04 – Groupement de commandes ENT

La convention de groupement de commandes ENT est approuvée, le Président est autorisé à la signer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

05 – Groupement de commande – prestations télécoms

La convention de groupement de commandes de prestations télécoms est approuvée, le Président est autorisé à la signer

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

06 – Convention Préfecture – Télétransmission des actes

Le projet de convention est approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

07 – Mise en œuvre du projet de raccordement des NRA pour le dégroupage

Le raccordement des NRA et le financement en AP-CP sont approuvés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

08 – Modification du poste Chef de projet « TIC, Education et lutte contre l'exclusion numérique »

La modification du niveau de rémunération maximal pour ce poste est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Délibérations adoptées par le BUREAU du 2 juin 2009

01 – Assurance des risques statutaires

L'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de la Somme est approuvée à compter du 1^{er} juin 2009.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Prestations de services de télécommunications – LOT 2 – avenant 1

L'avenant au lot 2 du marché « Prestations de services de télécommunications » indiquant le changement de nom du titulaire du marché est approuvé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03 – Adhésion au CNAS (Centre National d'Action Sociale)

La mise en place d'une Action Sociale en faveur du personnel de SOMME NUMERIQUE en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2009 est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

04 – Mise en place du titre-restaurant

L'attribution de titres-restaurant dès le 1^{er} juillet 2009, au profit exclusif de tout agent rémunéré par le syndicat mixte est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DECISION du Président

N° 42 – Grille tarifaire des services opérateurs

La grille tarifaire des services a été modifiée afin de régulariser les offres de services proposées par SOMME NUMERIQUE aux opérateurs.

Marché attribué

Matériel informatique pour les écoles

Le marché a été notifié le 2 juin 2009 aux entreprises suivantes :

- **Lot 1.** - Fourniture d'ordinateurs portables SERIANS
- **Lot 2.** - Fourniture de classes mobiles SERVIA

Consultation en cours

Prestations de services d'AMO

Les réponses étaient attendues pour le 15 juin. 5 offres ont été reçues :

- SPHERE Publique - STRATEGIC SCOUT - I-SOLUTION - BIRD & BIRD - SETEC

Elles sont en cours d'analyse.

Recours formulé contre SOMME NUMERIQUE

Le syndicat mixte a reçu le 11 juin 2009 une requête d'Olivier JARDE portant demande d'annulation de la délibération n°4 du 25 mai 2009 relative à la Décision Modification n°1 de 2009. Le 12 juin, le syndicat mixte a reçu un référé suspension pour le même objet. La date d'audience pour ce référé est fixée au 24 juin.

La séance est levée à 19h00.

Le prochain COMITE SYNDICAL se réunira le **12 octobre 2009 à 17h**

Fait à Amiens, le



Le Président
Jean-François VASSEUR

Déposé en Préfecture
de la Somme

Le 2.07.2009

